

Pétition

Il faut sauver le lac des Pises

A Monsieur le Préfet du Gard, Madame la Directrice du PNC, Monsieur le Député 5e circonscription du Gard, Monsieur le Président du Département du Gard, Madame la Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Non à l'effacement de l'ouvrage = démolition complète.

Nous demandons le renforcement du barrage et son maintien à sa dimension actuelle.

Le parc national des Cévennes est classé comme aire protégée de catégorie V3 par la Commission mondiale des aires protégées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Le parc est également reconnu réserve de biosphère par l'Unesco depuis 1985. Le massif de l'Aigoual fait l'objet d'une classification au titre de l'UNESCO, de la réserve de la biosphère des Cévennes et se situe dans un parc national

Le tourisme est l'activité principale de notre très belle région. Comment expliquer que l'un des sites les plus fréquentés de notre massif de l'Aigoual ne soit pas restauré comme il se doit.

Il est inacceptable que le Parc National des Cévennes, propriétaire de l'ouvrage n'assume pas ses responsabilités.

Dans la charte du Parc National des Cévennes tout doit tendre à protéger la nature, préserver le patrimoine, les paysages, gérer, préserver l'eau et les milieux aquatiques, les cours d'eau, et à préserver les paysages, les milieux remarquables, conforter la population et les activités humaines. Les principes fondamentaux, orientations, axes, objectifs, en application de la Charte.

Le 1 octobre 2017

Association Causses-Cévennes d'action citoyenne
Avenue du Devois, Le Devois, Saint-Sauveur-Camprieu, 30750, tel 0467826111.